



Logement avec garage en location

Par **latran**, le **09/09/2011** à **09:20**

Bonjour,
Après plusieurs dégradations sur ma voiture dont le garage est compris dans le loyer. Je paie une franchise à chaque fois conséquente puis-je me retourner contre mon propriétaire puisque je paie pour le garage et doit-il faire jouer sa assurance. merci de vos réponse. cdl

Par **chris_ldv**, le **09/09/2011** à **09:38**

Bonjour,
Le contrat de bail doit stipuler que le bailleur doit mettre à votre disposition le garage: un point c'est tout.
Le bailleur ne peut juridiquement (et logiquement) pas être responsable de la sécurité en cas d'infraction pénale commise par un tiers.
Cordialement,

Par **mimi493**, le **09/09/2011** à **14:31**

sauf si les dégradations sont liées à une absence de sécurité (porte abîmée non réparée, digicode en panne, retard dans la mise en place d'un système sécurisant etc.)